

# Étude : Lacunes dans la couverture de l'assurance-médicaments

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 10 janvier 2024

Le fait de disposer d'un régime d'assurance-médicaments constitue un important moyen d'accéder aux produits pharmaceutiques et à une meilleure santé en général. [Bon nombre de Canadiens \(79 %\) ont accès à un certain type d'assurance-médicaments](#), mais le niveau de couverture peut varier grandement selon le régime, ce qui peut entraîner des différences en ce qui a trait à la capacité des bénéficiaires à se procurer leurs médicaments d'ordonnance, de même qu'à respecter les instructions du fournisseur de soins de santé (par exemple, prendre la bonne dose).

Une nouvelle étude diffusée aujourd'hui confirme que le taux de non-respect d'une ordonnance de médicaments en raison des coûts était le plus élevé chez les personnes qui n'avaient pas de régime d'assurance ou qui avaient un régime parrainé par le gouvernement, et était plus faible chez les Canadiens qui bénéficiaient d'un régime privé ou parrainé par l'employeur. Le non-respect d'une ordonnance de médicaments en raison des coûts est un indicateur faisant partie du Cadre de qualité de vie pour le Canada.

L'étude, fondée sur les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2015, 2016 et 2019, porte sur les différences en matière de couverture entre les divers types de régimes d'assurance et met en lumière les possibles disparités en fonction du sexe, du groupe racisé, du statut d'immigrant, du revenu du ménage et de la situation d'emploi.

## Les régimes d'assurance-médicaments parrainés par l'employeur constituent le type de régime le plus courant

Dans l'ensemble, les régimes d'assurance-médicaments parrainés par l'employeur étaient le type de régime d'assurance le plus courant chez les Canadiens : 55 % de la population disposait de ce type de couverture en 2019. Ceux-ci étaient suivis des régimes parrainés par le gouvernement (21 %), des régimes privés (6 %), et des régimes parrainés par une association (5 %).

L'étude a révélé que ce ne sont pas tous les Canadiens qui avaient le même accès aux régimes d'assurance-médicaments parrainés par l'employeur. On notait en l'occurrence un écart entre les immigrants et la population née au Canada. Près de 50 % des immigrants récents et établis bénéficiaient d'un régime d'assurance-médicaments parrainé par l'employeur, comparativement à 56 % des personnes nées au Canada. On observait cette tendance chez les hommes comme chez les femmes.

Parmi les groupes racisés, les femmes (45 %) et les hommes (44 %) d'origine chinoise affichaient les taux les plus bas de couverture par une assurance-médicaments parrainée par l'employeur. Ce même taux s'élevait à 56 % à la fois chez les hommes non racisés et chez les femmes non racisées. Certains groupes racisés affichaient quant à eux des taux de couverture par une assurance parrainée par l'employeur comparables à ceux de la population non racisée, notamment les femmes (53 %) et les hommes (52 %) d'origine sud-asiatique.

## Les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies chroniques et les personnes à faible revenu figurent parmi les plus susceptibles de bénéficier de régimes d'assurance-médicaments parrainés par le gouvernement

Le taux de couverture par les régimes parrainés par le gouvernement n'est pas non plus le même au sein de tous les groupes, certains Canadiens ayant davantage recours aux régimes parrainés par le gouvernement, pour possiblement compenser l'absence de couverture par un régime parrainé par l'employeur. Les personnes les plus susceptibles de bénéficier d'un régime parrainé par le gouvernement étaient les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies chroniques, les personnes ayant un faible revenu, les travailleurs à temps partiel, de même que les personnes sans emploi et les travailleurs autonomes.



Par exemple, les régimes parrainés par le gouvernement étaient le type de régime le plus courant chez les femmes âgées (54 %) et les hommes âgés (51 %). En comparaison, une proportion beaucoup plus faible de femmes (13 %) et d'hommes (12 %) en âge de travailler (25 à 64 ans) dépendaient de ces types de régimes d'assurance.

En ce qui concerne les personnes souffrant de cinq maladies chroniques ou plus, près de la moitié bénéficiait d'un régime parrainé par le gouvernement, comparativement à un peu plus de 1 sur 10 chez les personnes ne souffrant pas d'une maladie chronique.

Chez les personnes appartenant au quintile de revenu le plus bas, environ 4 sur 10 bénéficiaient d'une assurance-médicaments parrainée par le gouvernement, contre un peu plus de 1 sur 10 chez les personnes appartenant au quintile de revenu le plus élevé.

### **Saviez-vous que nous avons une application mobile?**

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

## Note aux lecteurs

Cette étude a été financée par Femmes et Égalité des genres Canada. Elle se fonde sur une analyse intersectionnelle afin d'établir un profil des facteurs démographiques et socioéconomiques liés aux faibles taux de couverture d'une assurance-médicaments en particulier. L'identification des principaux facteurs liés à l'accès à certains régimes spécifiques, tels que le statut d'emploi, est une avenue qui devrait être explorée lors de futures études.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) est une enquête transversale qui vise à recueillir des renseignements sur l'état de santé, l'utilisation des services de santé et les déterminants de la santé de la population canadienne. Cette étude a permis d'estimer les taux globaux de couverture et les types de régimes d'assurance-médicaments parmi les femmes et les hommes canadiens, à l'échelle nationale et provinciale, à la lumière des données de l'ESCC de 2015, de 2016 et de 2019. Les données de l'ESCC de 2017 et 2018 et les plus récentes données de l'ESCC ne brossaient pas un portrait complet de l'assurance-médicaments, car ce contenu n'était disponible que pour certaines provinces.

L'échantillon utilisé pour cette enquête comprenait la population âgée de 12 ans et plus vivant dans les 10 provinces, excluant les territoires. L'échantillon de l'ESCC excluait aussi les personnes vivant dans des réserves indiennes, les personnes vivant dans des établissements, les jeunes vivant dans des foyers d'accueil, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes (vivant sur les bases militaires ou à l'extérieur de celles-ci), ainsi que les personnes vivant dans la Région du Nunavik et la Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James, qui sont des régions sociosanitaires du Québec.

### Définitions

Par **sexe**, on entend le sexe assigné à la naissance. Le sexe d'une personne est habituellement assigné en fonction de son système reproducteur et d'autres caractéristiques physiques.

Avant 2019, l'ESCC ne recueillait de l'information que sur le sexe du répondant (homme ou femme), et ce en fonction des renseignements consignés par l'intervieweur. Depuis le cycle de 2019, on recueille de l'information sur le sexe attribué à la naissance et l'identité de genre du répondant (données autodéclarées). Cependant, afin de pouvoir faire une analyse désagrégée détaillée pour divers sous-groupes de population, cette analyse s'appuie sur la variable « sexe » pour les cycles de 2015 et de 2016 ainsi que le sexe attribué à la naissance (autodéclaré) pour 2019.

Le terme « **immigrants** » désigne les personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus. Les résidents non permanents représentaient un très faible pourcentage de la population et ont été exclus de l'étude.

Le terme « **immigrants récents** » désigne les répondants qui ont été admis au pays au cours des 10 ans précédant la date de la collecte.

Le terme « **groupes racisés** » désigne le fait qu'une personne appartient ou non à un groupe de minorité visible défini par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais.

### Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3226](#).

L'article intitulé « [Explorer les lacunes en termes de couverture de médicaments sur ordonnance chez les hommes et les femmes au Canada selon une optique intersectionnelle](#) » est maintenant accessible dans *Regards sur la société canadienne* ([75-006-X](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).